

François CHEREQUE
Secrétaire Général
CFDT

Marseille le 6 avril 2006

Cher camarade,

Ce jour, une forte délégation d'Intermittents du spectacle syndiqués et non syndiqués a pacifiquement envahi les locaux de notre UD, afin d'avoir un débat avec la CFDT sur les négociations en cours à l'UNEDIC les concernant.

Après un débat vif, mais correct et respectueux des points de vue des uns et des autres, nous avons convenu de nous revoir dès lundi.

Nous ne te cachons pas que cette négociation et les conclusions qui en ressortiront en terme d'accord préoccupe notre UD qui est dans un département à forte activité culturelle notamment en été avec les multiples festivals.

Ces inquiétudes, voire désaccords avec le protocole de 2003 ne sont à ce jour pas levés.

Nous avons pointé le fait que ce protocole ne réglerait pas le problème de la précarité dans cette profession, bien au contraire. Les pratiques des entreprises de spectacle et de l'audiovisuel n'ont à ce jour et à notre connaissance pas changé. La requalification voire la professionnalisation sont des concepts un peu abstraits à la lumière de la situation sociale que connaissent les salariés de cette profession dans notre département.

A la lecture du projet d'accord en discussion à ce jour, peu de corrections sont apportées au protocole de 2003 et nous sommes persuadés que la situation ne pourra que se dégrader. Cette négociation et ce qui doit en ressortir doit permettre de bâtir un système solidaire et juste socialement. Le projet présenté ne va pas pour l'instant dans ce sens Il nous semble que la première chose à faire dans ce contexte c'est de s'attaquer aux pratiques abusives des employeurs qui à ce jour n'ont pas cessé. Par contre nous voyons des salariés de cette profession basculer progressivement dans le RMI, conséquence du protocole de 2003 ce qui n'est pas acceptable.

L'engagement de la CFDT dans la lutte exemplaire et unitaire contre le CPE et le CNE, contre la stigmatisation d'une partie de la population, contre la précarisation et pour la sécurisation des parcours professionnels, voilà ce que doit être la position de fond de notre organisation dans cette négociation.

Bien à toi

Le Secrétaire Général

Jean Marc CAVAGNARA

le Secrétaire Général Adjoint

Hervé BIGOT de MOROGUES